

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX / Gérard LEPERE / Michel SAROT/ Virginie VALLIENNE / Philippe DELAPORTE / Philippe POUPART / Christophe SERGENT

Etaient absents(es) : Jean-Luc SAUVAGE / Mickaël JACQUART / Alexandre DEMONCHY/ Stéphanie LAURENT / Christophe RINGARD

Pouvoirs : Jean-Luc SAUVAGE donne pouvoir à Philippe POUPART, Mickaël JACQUART donne pouvoir à Christian PICARD, Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Virginie VALLIENNE

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 17 juillet 2023
- Délibération pour créer un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dans la filière technique modifiant le tableau des effectifs (et pouvoir recruter un agent technique),
- Délibération pour Adhérer au service « missions temporaires » du Centre De Gestion de la Somme à compter de ce jour, donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité, d'autoriser M. Le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion d'une durée de trois ans, d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.
- Etude de l'autorisation de stationnement (ADS), *autorisations administratives permettant à leur titulaire d'exploiter un véhicule taxi* (suite au mail du 28 août du directeur du cabinet du Préfet)
- Réflexion autour des arrêtés à prendre vis-à-vis du SDIS (DECI et désignation d'un correspondant incendie et secours)
- ✓ Point sur les travaux à venir (demande d'un administré de la rue d'Enfer pour un abaissement de bordure de trottoirs, mur entre le local technique et les habitants de la rue du Brasseur, problème de termites sur les bancs de l'église)
- ✓ Point sur : fleurissement de la commune, le départ en retraite de l'agent de l'APC, le site internet de la commune, la sécurité routière et le baptême du stade de football prévu le 30 septembre prochain.
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2023

Monsieur Le Maire signale qu'aucune remarque n'a été remonté au secrétariat de mairie.

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?

Approbation à l'unanimité

Délibération 16-2023 pour créer un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dans la filière technique modifiant le tableau des effectifs (et pouvoir recruter un agent technique)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-6° ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 18 septembre d'un emploi permanent d'agent polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17h30 hebdomadaires).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu du besoin permanent de la commune à entretenir les locaux, la voirie et les espaces verts.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'issue de cette étape, le conseil municipal acte qu'il faut effectivement mettre à jour le tableau des emplois permanents.

Le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité se présente comme suit :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière Administrative		
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1 TNC 15 h
Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 TC 35 h
Filière Technique		

Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	1 TC	35 h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	1 TNC	10 h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	1 TNC	17h30

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- approuve le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération 17-2023 pour Adhérer au service « missions temporaires » du Centre De Gestion de la Somme à compter de ce jour, donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité, d'autoriser M. Le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion d'une durée de trois ans, d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la convention puis fait circuler le document.

Il informe le conseil municipal que pour respecter les délais de procédure de recrutement, la commune décide de faire appel au service missions temporaires du CDG 80.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 19 septembre 2023, de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité, d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans, d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions.

Etude de l'autorisation de stationnement (ADS)

Suite à la réception d'un courriel en date du 28 août du directeur du cabinet du Préfet, Monsieur Le Maire expose le sujet qui concerne les autorisations administratives permettant à leur titulaire d'exploiter un véhicule taxi.

Extrait du mail « Les communes ne disposant pas d'autorisation de stationnement et n'envisageant pas d'en créer au cours de l'année à venir doivent également en informer le ministère de l'Intérieur par mail »

Le conseil municipal si la commune a reçu des demandes dans ce sens. Il s'avère que non.

Le secrétariat de mairie répondra donc au ministère de l'Intérieur.

Réflexion autour des arrêtés à prendre vis-à-vis du SDIS (DECI et désignation d'un correspondant incendie et secours)

Monsieur Le Maire expose le fait qu'il doit prendre un arrêté communal DECI (défense extérieure contre l'incendie). La mairie a reçu un courriel du SDIS 80 à ce propos :

« Madame, Monsieur le Maire,

L'arrêté préfectoral du 27 avril 2017, portant approbation du R.D.D.E.C.I 80 (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Somme), impose à chaque commune du département de la Somme qu'un arrêté communal de D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) soit pris et que ce dernier soit transmis au SDIS80 ainsi qu'aux services de la Préfecture de la Somme.

L'échéance initiale de l'envoi était le 26 Octobre 2019. Sauf erreur de notre part, ce document n'a, à ce jour, pas été établi ».

D'autre part, la loi dite Matras prévoit qu'un correspondant incendie et secours soit désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le nom du 1^{er} adjoint, Monsieur Jean Luc Sauvage a été proposé étant donné qu'il s'était occupé du sujet en 2020. Mais en son absence, le conseil décide l'envoi d'un mail à tous les conseillers pour leur demander qui est intéressé.

Point sur les travaux à venir

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la demande d'un administré de la rue d'Enfer pour un abaissement de bordure de trottoirs. Un débat s'engage afin d'identifier le besoin de cet administré. La construction (dont une maison d'habitation) a fait l'objet d'un accord de permis de construire. Il est donc décider de faire une demande de devis pour abaisser la bordure de trottoir.

Monsieur Le Maire explique qu'un mur entre le local technique et les habitants de la rue du Brasseur est prévu. La discussion porte sur le fait que la commune prendra en charge la totalité des travaux pour des plaques de béton simples. Il est allé voir les administrés concernés par la mitoyenneté et leur a proposé que s'ils souhaitaient des plaques décoratives, il devrait prendre à leur charge le surcoût.

Certains conseillers s'orientent sur un mur simple sans concertation avec le voisinage.

Monsieur PICARD explique le problème de parasites présents dans l'église (surtout sur les prie dieu reliés aux bancs). Il s'agirait en fait d'insectes appelés « vrillette du bois » causant des dégâts importants. Un artisan est venu constater le problème mais il n'est pas équipé pour les éradiquer. Il faut contacter une entreprise spécialisée.

Point sur : fleurissement de la commune, le départ en retraite de l'agent de l'APC, le site internet de la commune, la sécurité routière et le baptême du stade de football prévu le 30 septembre prochain.

Monsieur Le Maire explique que la plupart de ces sujets sont gérés par la deuxième adjointe. En raison de son absence, il déclare ajourner ces sujets mais précise ce qui suit :

Des devis sont en cours concernant des plantes destinées aux jardinières en pierre.

Concernant le remplacement de l'agent de l'APC qui part à la retraite, la commune va adhérer au service « missions temporaires » du Centre De Gestion de la Somme (voir point à l'ordre du jour).

Le site internet de la commune sera de nouveau en service très prochainement avec une nouvelle interface.

Nous allons recontacter l'entreprise avec laquelle nous avons conclu un contrat de maîtrise d'œuvre et donc confié l'étude de faisabilité (installation de feux récompenses et autres dispositifs de sécurité). La convention a été signée le 19 juillet dernier.

Concernant le baptême du stade de football prévu le 30 septembre, les invitations ont été envoyées.

Informations diverses

Monsieur Le Maire procède à la diffusion d'un diaporama qui contient de nombreuses photographies concernant les travaux effectués récemment dans la commune (notamment ceux réalisés dans la cour d'école durant les vacances d'été).

Parmi les diapositives, se trouvent les 3 blasons qui seront prochainement installés au niveau du balcon de la mairie. Ils représenteront : la Picardie, les valeurs de la république française « liberté égalité fraternité », la commune d'Estrées-Mons. Le conseil municipal est amené à réfléchir sur ces 3 blasons présentés.

Il évoque aussi le fait qu'il a fourni un téléphone d'occasion avec chargeur à l'agent communal titulaire avec forfait bloqué de 2 heures (pour remplacer le précédent).

Monsieur Picard informe que la commune a reçu un mail provenant d'un Technicien géomètre du Service Départemental des Impôts Fonciers, DDFIP de la Somme, nous informant de ce qui suit :

Passage dans la commune pour effectuer la mise à jour du plan cadastral à partir du vendredi 22 septembre 2023.

Extrait « Je vous laisse le soin d'avertir vos administrés de mon éventuel passage dans leurs propriétés, afin de constater les changements bâtis (Constructions neuves, additions de constructions, démolitions), qui rendent nécessaire la mise à jour du plan cadastral. Je vous remercie d'afficher l'avis aux propriétaires fonciers ci-joint, ainsi que l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 publié au recueil des actes administratifs le 28 février 1998, ci-joint, en mairie ».

Ce qui a été fait dans les 3 tableaux d'affichage de la commune.

Monsieur Picard distribue l'avis aux propriétaires fonciers aux conseillers présents.

Le prochain conseil est prévu le 16 Octobre (date à confirmer)

Une commission travaux aura lieu courant octobre.

Une réunion de bilan « mi-mandat » est prévue début novembre.

Questions et informations diverses

M. DELAPORTE :

Demande aux conseillers municipaux un retour sur les travaux effectués : pas de remarque particulière.

Un gros travail a été fait dans le cimetière avec une herse rotative puis un rouleau pour damer.

M. SAROT :

Remarque qu'il n'y a plus de fossé entre les 2 pâtures du chemin à droite en sortant de Mons vers Estrées. De ce fait, il risque d'y avoir un problème dans l'évacuation des eaux en cas de précipitations importantes.

D. LUPART :

Demande la durée du bail avec la Sicae régie électricité. Réponse : 10 ans apparemment à vérifier.

V. VALLIENNE :

Informe que le 2 octobre à 16h45 à Brie aura lieu la réunion de préparation des élections des parents d'élèves

Pour S. LAURENT :

La synthèse des bons de commande des jouets sera faite cette semaine

Pour rappel : l'arbre de Noël aura lieu le 9 décembre

Pour le Noël des aînés : besoin de volontaire au plus tard début octobre pour choisir les paniers garnis. Gérard LEPERE se porte volontaire.

Laisse Mme Laurent faire le point sur la Salle polyvalente lors du prochain conseil.

Site de la commune sera très prochainement opérationnel : un rdv de finalisation est prévu la semaine prochaine avec Somme Numérique (nouveau prestataire)

C. SERGENT :

Déclare que les figurines qui ont été installées sont très bien sauf Arthur qui est mal placé car il se situe au niveau de la montée du bus. Demande s'il est possible de le déplacer légèrement.

Ph. POUPART :

A remarqué que dans certaines communes, des protections avec le même garde-corps que les bornes incendies ont été posés autour des figurines. Cela pourrait les protéger.

Dans la rue de l'aérodrome, au niveau du parking du restaurant, un nid de poule commence à s'agrandir.

PLUS URGENT : un curage de la bouche d'égout qui inonde le parking de Bonduelle semble plus que nécessaire. A remarqué également que les eaux pluviales de Bonduelle s'écoulent sur le chemin.

Demande la facture de la vitre cassée de l'église pour prise en charge de la longue paume.

Plusieurs administrés se plaignent de l'état du cimetière.

Journée festive de la longue Paume s'est bien passée.

Retour sur le déplacement à Paris organisé par l'AMF 80 : très bien également (avec visite du Cimetière du Père Lachaise)

Présence de rouleaux de Câble : à quand la fibre ? Réponse : nous n'avons pas de précision malheureusement.

Le fauchage des chemins est-il prévu ? Réponse : en général le deuxième fauchage annuel est effectué en octobre.

Rue Fernand Poupert : Problème d'arbustes qui envahissent le trottoir. Réponse : cette maison est inhabitée depuis quelques temps et n'est plus entretenue. Nous allons rechercher les propriétaires et envoyer un courrier comme nous adressons aux administrés dans ce même cas de figure.

G. LEPERE :

Retour sur la Réunion du PLUI

⚡ Prochaines dates importantes :

✓ Le 21 septembre, arrêt de projet. Les communes ont 3 mois pour faire parvenir leurs remarques.

Nouvelle loi climat (le macadam doit être limité) : plus de grand parking par exemple car les surfaces végétalisées sont de plus en plus réduites.

Le PLUI imposera des consignes de constructions.

- ✓ Puis Début 2024, concertation des différents acteurs
- ✓ Enquête publique en octobre 2024
- ✓ Décembre 2024 : approbation du PLUI

Retour sur la visite en juillet d'un responsable de la conservation des monuments historiques du conseil départemental : les vitraux de l'église ne sont pas protégés. Suggestion : apposer un grillage ou autre à l'extérieur afin de les préserver des potentiels dégâts. Il y a possibilité d'obtenir des subventions.

G. LEPERE se demande si, compte tenu des travaux faits, le contrat d'assurance couvrant l'édifice de l'église est suffisant ? Réponse : Nous allons nous rapprocher de la compagnie d'assurance afin d'étudier le sujet.

A remarqué qu'à proximité de l'église, subsiste un treillage en très mauvais état (piquets, cadre, grillage)

A été interpellé par 2 administrés concernant la réfection de la route sur la RD 1029 : quand les creux et les bosses seront refaits ? Réponse : c'est le conseil départemental qui a géré ces travaux de réfection de la chaussée, pas la commune.

En face de la rue d'En Bas, sur la RD 1029, il y a un panneau de signalisation « Estrées En Chaussée » en plein milieu du trottoir. Ce poteau pourrait-il être déplacé et mis en alignement avec les habitations ?

Il y a un terrain en friche à côté de Mons Agri. Commentaire : ce terrain est à vendre.

R. BOUTELEUX :

Serait-il possible de planifier un nettoyage en profondeur de la salle polyvalente après avoir fait un état des lieux ? Les vitres et les murs sont sales à l'intérieur (trace de colle avec des bâtonnets en bois restés fixés sur les poutres en bois, éclaboussures de liquide au plafond etc.).

Il y a 50 ans cette année qu'a eu lieu la fusion des communes d'Estrées En Chaussée et Mons En Chaussée : Monsieur BOUTELEUX propose d'organiser une commémoration à cet effet.

La date du prochain conseil d'école n'est pas encore connue car nous attendons des réponses concernant les personnes disponibles. Réunion prévue le 9 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Handwritten signatures of council members, including 'Savard', 'Bouteleux', and 'M. H. JACQUART'.

